

## Pôle Jeunesse de Mérignac

*Situé au 19 rue Joliot Curie et avenue de l'Yser*

# Charte de coopération

### Préambule

Le Pôle Jeunesse s'inscrit dans le Programme d'Investissement d'Avenir intitulé : « Projets Innovants en faveur de la Jeunesse ». Il est affilié aux Pôles Territoriaux de Coopération Jeunes, régis par une convention avec l'Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (ANRU).

La Ville de Mérignac en partenariat avec Gironde Habitat, la Mission Locale Technowest (MLT), Technowest Logement Jeunes (TLJ) et Convergence Habitat Jeunes portent le projet de Pôle Territorial de Coopération Jeunesse (PTCJ) de Mérignac.

Le projet des Pôles Territoriaux de Coopération de Bordeaux, Mérignac et Lormont a été coordonné par Convergence Habitat Jeunes et l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes.

Le Pôle de Bordeaux- Bassins à Flot, le Pôle Jeunesse de Mérignac et le Pôle Lormont-Bois Fleuri ont été pensés comme des lieux hybrides intégrant des espaces de travail, de rencontres, de réunions et pour certains, de logements. Ils sont pensés comme un moyen de renforcer l'appropriation du lieu par et pour les jeunes. Cette charte de coopération est le fruit d'un travail de synthèse d'ateliers participatifs auxquels ont participé de nombreux jeunes issus du territoire, des élus et des professionnels des trois partenaires (Ville de Mérignac, TLJ , MLT) ainsi que des représentants du tissu associatif local.

Le Pôle Jeunesse de Mérignac est un lieu polymorphe, à la fois espace d'information et d'accompagnement des jeunes mais aussi un espace de vie, de culture, d'initiatives citoyennes et de « coworking ». C'est un lieu où les jeunes et tous les acteurs en lien avec la jeunesse du territoire doivent trouver leur place. Ces espaces doivent faciliter le partage et la concertation

pour diffuser les bonnes pratiques et co-construire des projets englobant l'ensemble des questions de jeunesse.

La ville de Mériqnac, située à l'ouest de la métropole bordelaise, est la deuxième plus grande ville de Gironde et la cinquième de la Nouvelle Aquitaine. Elle s'étend sur un large territoire, composé de 10 quartiers. Ne disposant pas de fait de centralité « naturelle » à destination des jeunes, le Pôle Territorial de Coopération Jeunesse, appelé « Pôle Jeunesse » dans la présente charte, offre une visibilité centralisée de l'offre et des accompagnements à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans.

Le Pôle Jeunesse est situé en hyper centre-ville de Mériqnac avec, sur un rayon de 300 mètres, des équipements tels que le tramway, la médiathèque municipale, le collège Gisèle Halimi, la MJC centre-ville ou encore le cinéma.

Il réunit les services jeunesse de la ville de Mériqnac (l'Info Jeunes, l'Espace Jeunes, le siège et les activités de la Mission Locale Technowest ainsi que 60 logements jeunes gérés par Technowest Logement Jeunes). Il est un lieu d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'animation qui informe également sur les activités des acteurs jeunesse ou des acteurs proposant des activités à destination des jeunes sur le territoire, notamment les partenaires associatifs et les initiatives citoyennes.

### **Des coopérations au service d'un projet collectif**

En tant que lieu ouvert, le Pôle Jeunesse accueille les jeunes âgés de **11 à 30 ans**. L'horizontalité dans les rapports entre professionnels jeunesse et jeunes sera recherchée, ces derniers étant considérés comme des acteurs du pôle et non comme simples bénéficiaires.

Le Pôle Jeunesse est composé des espaces suivants :

- 60 logements agréés FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) dédiés aux jeunes de 16 à 30 ans
- Un espace information regroupant les ressources des différentes structures partenaires :
- l'Info Jeunes, proposant un espace numérique

- L'Espace Régional d'Information de Proximité
- Youtalk : le média à destination des jeunes géré par la Mission Locale Technowest
- Des bureaux en libre-service (co-working, espaces individuels ou collectifs)
- Un espace restauration ouvert aux résidents, aux jeunes, aux professionnels ainsi qu'aux partenaires
- Un espace détente « le forum » composé de fauteuils, canapés et tables qui permettent aux jeunes d'échanger entre eux ou avec les professionnels
- 3 salles d'activité (dont une modulable en deux) qui permettent d'accueillir des ateliers, réunions ou encore cours de danse
- Un jardin ombragé avec des espaces pour se détendre
- Un « espace jeunes » destiné aux 11-30 ans
- Une soixantaine de professionnels qui travaillent régulièrement dans le Pôle Jeunesse
- Des espaces de convivialité et de détente cogérés par les jeunes.

La création de ce lieu hybride implique la mutualisation d'espaces, de moyens et de ce fait, de nouvelles manières de travailler. Le Pôle Jeunesse s'attache à renforcer de nouvelles coopérations entre les partenaires résidant dans le lieu (Ville de Mérignac, Mission Locale Technowest, Technowest Logement Jeunes) mais également avec l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire et les jeunes eux-mêmes.

L'ambition du Pôle Jeunesse est d'apporter une réponse globale aux enjeux auxquels font face les jeunes âgés de 11 à 30 ans. Cette réponse est co-construite par l'ensemble des acteurs du territoire, dont les jeunes mobilisés dans une instance de gouvernance locale à la configuration innovante. Il est un lieu de fabrication de l'action jeunesse du territoire, au plus proche du terrain, ancré dans les réalités concrètes et quotidiennes. Il met à disposition des jeunes du territoire ce lieu innovant avec un large panel de ressources, ainsi qu'un espace de vie au service de la création d'initiatives citoyennes.

### La présente charte vise à :

- Présenter le contexte dans lequel s'inscrit le Pôle Jeunesse et son projet
- Définir des instances décisionnelles,

Le principe de communication non violente est le mode de communication que le Pôle Jeunesse souhaite installer, au sein des différentes instances du Pôle, au sein des réunions et des groupes de travail, de manière à ce que tout le monde soit égal face à cette notion au sein du Pôle Jeunesse. Des temps de formations et/ou de sensibilisation à cette pratique seront proposés.

Le Pôle Jeunesse porte une attention particulière sur les labels, sur les obligations, sur les valeurs et sur l'éthique de chaque partenaire résidant dans le lieu (Ville de Mérignac, Mission Locale Technowest, Technowest Logement Jeunes).

## **Article 1 : Composition de la gouvernance**

La gouvernance vise à assurer la transparence, la responsabilité et l'équité dans les prises de décisions au sein du Pôle Jeunesse. Elle associe les acteurs jeunesse, des partenaires, des jeunes et les professionnels du Pôle Jeunesse.

### 1 .1 Le comité de coopération

Il est composé de 26 membres maximum. Il est représenté selon les modalités suivantes :

- 13 jeunes issus des 10 quartiers de Mérignac, dans l'idéal. Une attention particulière est apportée à la représentativité des différents quartiers et de la résidence habitat jeunes.

- 13 autres membres répartis comme suit :
  - 3 pour la Ville de Mérignac (2 élus et technicien)
  - 2 pour la Mission Locale Technowest (élu et technicien)
  - 2 pour Technowest Logement Jeunes (élu et technicien)
  - 2 pour les habitants du quartier Centre-Ville
  - 4 pour les associations d'éducation populaire et les acteurs jeunesse.

Le comité de coopération a les missions suivantes :

- Fixer les orientations stratégiques
- Préciser le rôle de chaque membre du comité de coopération
- Rechercher des financements
- Être garant de la communication
- Définir les modalités de prise de décision dans les différentes instances
- Définir et de valider le projet partenarial du Pôle Jeunesse.

Le comité de coopération peut s'il le souhaite se doter de commission de travail en fonction des orientations prises dans la conduite des projets.

Le comité de coopération veille à apporter des éléments de formation et d'accompagnement tout en restant vigilant auprès des jeunes élus qui ne possèdent peut-être pas encore l'ensemble des codes professionnels et électifs.

Un atelier spécifique est dédié à la clarification et à l'élaboration d'une méthode de prise de décisions acceptable pour tous. Il est planifié lors du premier comité de coopération, avant l'ouverture du Pôle. La sollicitation d'un intervenant spécialisé sur les modes de décision est envisagée.

## 1.2 Le Comité de coordination

Il est composé de 6 personnes répartis comme suit :

- Une personne issue du comité de coopération de la MLT et un professionnel de la MLT,
- Une personne issue du comité de coopération de TLJ et un professionnel de TLJ,
- Une personne issue du comité de coopération de la Ville de Mérignac et un professionnel du service jeunesse.

Le comité de coordination a les missions suivantes :

- Préparer les comités de coopération (ordres du jour, réalisation et diffusion de documents, comptes rendus)
- Préciser le rôle de chaque membre du comité de coordination
- Suivre et mettre en œuvre les décisions prises par le comité de coopération
- Être force de proposition auprès du comité de coopération

## **Article 2 : Fonctionnement de la gouvernance**

### 2.1 Temporalité des instances

Le comité de coopération se réunit au moins tous les deux mois.

Le comité de coordination se réunit tous les mois de manière à organiser au mieux les comités de coopération.

### 2.2 Temporalité des mandats

Les mandats sont renouvelés au mois de septembre, chaque année, pour l'ensemble des membres.

### 2.3 Les commissions de coopération

Des commissions sont créées par le comité de coopération, en fonction des orientations prises dans la conduite des projets.

#### **Article 3 : La communication**

Le Pôle Jeunesse souhaite se doter d'un site internet et d'un ou plusieurs réseaux sociaux. Il envisage d'être responsable de sa communication interne et externe. Le comité de coopération valide le choix le plus pertinent en fonction des éléments à communiquer et pour la gestion des données (compte rendu, affiche, post internet, google drive, Dropbox, serveur...).

Une attention particulière est portée aux labels des trois partenaires résidant dans le Pôle et aux obligations de communication liées (Ville de Mérignac, Mission Locale Technowest et Technowest Logement Jeunes).

#### **Article 4 : Implication sur le territoire**

Le pôle Jeunesse rayonne à l'échelle de la commune, son périmètre pourra être élargi en fonction des axes du projet partenarial :

- Un axe communal comme outil en recherche de projet innovant à destination des jeunes de la commune,
- Un axe Métropolitain comme contributeur à la création d'une politique ascendante sur les conditions de vie faite aux jeunes (observatoire),
- Un axe départemental et/ou régional en fonction des sollicitations des acteurs locaux,
- Un axe national sur la création et l'expérimentation d'un projet unique en France (comment essaimer et développer les bonnes pratiques),

- Un axe européen et/ou international sur des projets de mobilités et renforcement de liens de solidarité.

## Articles 5 : Les engagements communs

Chacun des membres du comité de coopération s'engage à :

- Porter et promouvoir la coopération entre les membres du comité de coopération, les partenaires et les utilisateurs du lieu,
- Mutualiser la réflexion, les compétences et les moyens au service de projets communs,
- Promouvoir les activités du pôle jeunesse, des acteurs jeunesse du territoire,
- Être ambassadeur du projet partenarial du Pôle Jeunesse de Mérignac,
- Coconstruire et participer à des projets communs, ainsi qu'à l'animation du Pôle jeunesse. L'animation est comme un élément incontournable pour entretenir et faire vivre le sens, la vision commune,
- Répondre au principe de subsidiarité : les projets communs portés par le Pôle n'ont pas vocation à se substituer ou à faire doublon avec des actions déjà portées par les membres du comité de coopération du Pôle ou d'autres acteurs jeunesse du territoire.

En cas de non-respect de la présente charte, un comité de coopération extraordinaire se réunira et en fonction des enjeux, chaque partenaire aura l'obligation d'en informer sa propre gouvernance.

SAUVEY Pierre	TRIJOLET Thierry	BOUBAGRA Thomas
Président de la Mission Locale Technowest	Maire de Mérignac	Président de Technowest Logement Jeunes